

Regards Croisés

Numéro 2
du 15 au 30 septembre 2005

L'EFFET DE SERRE

Lorsque l'on parle de gaz à effet de serre et donc de réchauffement climatique, le doigt se pointe presque spontanément vers le transport routier. Pour en savoir un peu plus sur cette importante question, **Regards Croisés** a rencontré Jean-Pierre STEPHAN, Directeur de l'Institut Supérieur des Technologies Automobiles, qui a produit sur le sujet un très intéressant rapport publié sur le site internet www.educauto.org.



Comment décririez-vous, le plus simplement possible, ce que l'on appelle l'effet de serre.

JPS : « Le soleil émet un rayonnement qui parvient jusqu'à la terre en entraînant un échauffement. Ce rayonnement est ensuite renvoyé vers l'atmosphère, mais certains gaz présents en petite quantité sur notre planète forment une sorte de couverture protectrice qui empêche la chaleur de s'évacuer et qui permet ainsi à la Terre de ne pas se refroidir. En effet, sans ces gaz la température moyenne au sol serait de -10°C , avec eux elle est de $+15^{\circ}\text{C}$.



Par analogie avec ce qui se passe dans la serre du jardinier, ces gaz sont nommés gaz à effet de serre. »

Ce phénomène est donc naturel ?

JPS : « Ce phénomène est parfaitement naturel et essentiel à notre existence. Par contre, ce qui est dangereux, c'est sa modification. En effet depuis l'ère industrielle, les concentrations des principaux gaz à effet de serre (en particulier le dioxyde de carbone CO_2) sont plus élevées que jamais. En augmentant de façon continue dans des proportions et à une vitesse encore jamais observée, elles rendent inéluctable un réchauffement climatique.

Une réelle stabilisation du climat au niveau actuel ne serait garantie qu'en divisant par 2 les émissions mondiales de CO_2 . Malheureusement toutes les projections indiquent à l'horizon 2050 une tendance forte à la hausse qui entraîneraient un réchauffement climatique de l'ordre de 3 à 6°C , avec une hausse du niveau des océans de 0,60 m à 1m20. »

On dit que les constructeurs automobiles ont multiplié les innovations pour limiter les gaz à effet de serre. Vous confirmez ?

JPS : « En France, l'activité Transports représente en effet la plus forte contribution des émissions de CO_2 qui s'explique par la totale dépendance à l'égard du pétrole.

Les constructeurs ont bien sûr fait beaucoup d'efforts en particulier sur les consommations unitaires des véhicules

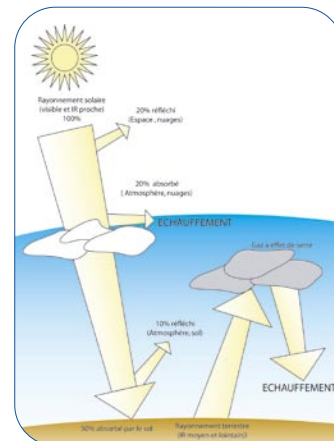
mais le parc roulant ne cessant d'augmenter, le résultat global reste insuffisant. »

A-t-on aujourd'hui une idée des sources d'énergie qui pourraient propulser les véhicules de demain ?

JPS : « Je crois que l'époque du pétrole disponible sous limite et pas cher est révolue. Certains carburants vont certainement se développer comme le GNV (Gaz Naturel Véhicule), les biocarburants, mais le moteur électrique aura également son mot à dire sur des véhicules hybrides ou tout électriques lorsque certains freins technologiques seront levés. »

Etes-vous optimiste pour l'avenir ?

JPS : « Oui, nous pouvons ralentir le processus de réchauffement et en diminuer l'intensité, mais cela passe à la fois par un changement de nos comportements et par une mutation profonde de certains secteurs et en particulier de celui des transports. »



Regards Croisés

Un nouveau dispositif d'aides mis en place par la Région pour soutenir les projets des entreprises de production et du bâtiment.

Recrutement ou stagiaire :

ARC aide au recrutement de cadre, ou de second pour l'artisanat : subvention de 50% des salaires et charges de la première année, plafonnée. Pour entreprises de production, et du bâtiment.

Aide accueil stagiaires : pour aider au financement de stagiaires en fin d'étude, stage égal ou > 6 mois. La possibilité pour une entreprise de renouveler une demande impose que le précédent stagiaire ait été embauché à l'issue du premier stage. Pour entreprises de production.

Investissement matériel :

ARR Avance Remboursable Régionale : Avance de 15 à 20% sur 5 à 7 ans, sans intérêts, pour du matériel et de l'immatériel lié, investissements > 75000 €, et embauches > 3 CDI supplémentaires. Pour entreprises de production, et du bâtiment.

ARPP Aide Régionale aux Petits Projets : 20% de subventions, sur les investissements en matériels de production > 30000 € en développement (ou > 15000 € en création), avec accroissement de 1 minimum en effectifs permanents. Pour entreprises de production, et du bâtiment.

Projets immobiliers :

ARI PME Aide Régionale à l'Immobilier : liée à un dossier ARR, subventionnée à hauteur de 15 à 25% du projet immobilier (y compris les honoraires d'architecte, et les VRD et clôtures) : la mise en œuvre de ce dispositif passe souvent par un financement en Crédit-bail. Pour entreprises de production.

Innovation :

PRDT Prestation Régionale de Développement Technologique finance à 50% les investissements immatériels liés à l'innovation (premier brevet, étude de marché d'un produit innovant, ...). Pour entreprises de production.

Contact :

Mr Charmetant
Animateur Service Economique
m.charmetant@cm-saintbrieuc.fr
02 96 76 50 17



“ **Pour les projets immobiliers, la région subventionne à hauteur de 15 à 25% du projet immobilier (y compris les honoraires d'architecte, et les VRD et clôtures)** ”



Ce qui distingue une entreprise de production ?

C'est sa capacité à produire sur une vaste zone de marché. Une entreprise de production fabrique des biens de services qui sont commercialisés a minima à l'échelon départemental, voire régional ou national.

Combien sont-elles ?

1153 entreprises sont inscrites au répertoire des métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor (St Brieuc). Elles représentent 17,1% des entreprises artisanales.